

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 février 2016**

Date de convocation : le 28 janvier 2016

**Présents** : M. BEGIN, M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme CHEVALIER, M. DUBOIS, Mme GAUFFENY, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, M. PEYRON, M. PRIEUR, M. TABARLY, M. THEVENET

**Pouvoirs** : Mme MATOS à Mme PERRICHON

**Absents** : Mme BICHARD et M. KEMPF

**Secrétaire de séance** : M. BEGIN

**Secrétaire** : Mme GAY

Ouverture de séance à 20h00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

**Compte rendu de la réunion du 11 décembre 2015 :**

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

**Environnement :**

Mme DEVLIEGER, habitante de Billy et ingénieur en environnement présente au conseil municipal un dossier sur les végétaux et plantes envahissantes et plus particulièrement sur la renouée du Japon.

Cette dernière propose au conseil municipal d'une part de créer un groupe de travail qui établirait un plan avec toutes les zones infectées sur la commune et d'autre part des solutions afin de supprimer à moyen terme cette plante très néfaste.

Le groupe de travail sera composé de Mrs THEVENET, TABARLY, PEYRON, BOUDONNAT et DUBOIS.

Une première zone située autour du château sera évaluée et traitée en priorité avec le personnel communal.

**Tableau des effectifs :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étudier le tableau des effectifs du personnel communal et de le mettre à jour en fonction des postes actuellement pourvus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents valide les modifications du tableau des effectifs et accepte de le rendre applicable dès la réception de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire

**Contrat Communal d'Aménagement du Bourg (CCAB) :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de nouveau Contrat Communal d'Aménagement de Bourg avec le programme d'actions 2016-2018.

Il détaille les actions envisagées par année ainsi que leurs coûts et les différentes subventions accordées par les partenaires du projet (Conseil Départemental, FEADER, Conseil Régional, Vichy Val d'Allier, SDE 03) et la part restant à la charge de la commune.

La validation de ce plan de financement prévisionnel par le conseil municipal permettra d'établir tous les dossiers de demandes de subventions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Valide le plan de financement prévisionnel
- Accepte d'établir les dossiers de demande de subventions
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Projet de boulangerie :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux intérieurs ont commencé, réalisés par les agents du service technique.

Il informe également que des devis ont été demandés auprès d'artisans et qu'un plan de financement sera établi afin de solliciter les subventions auprès des partenaires (DETR de l'Etat, Conseil Départemental et Vichy Val d'Allier). Un avis favorable de la Chambre des Métiers a également été reçu.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, valide le projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Tarifs communaux :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étudier les tarifs communaux actuellement en place. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les différents tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

### **Associations :**

Le conseil municipal souhaite que toutes les associations fournissent avant le vote du budget primitif 2016 leur bilan chiffré (un courrier leur sera adressé dans les jours prochains). Il est également décidé que les associations qui ont de l'argent placé sur des livrets qui rapportent des intérêts ne bénéficieront plus de subventions communales.

### **Budget investissement 2016 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir une délibération autorisant le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents accepte de que cette délibération soit établie.

### **Opération cocon de Vichy Val d'Allier :**

Monsieur Maire informe le conseil municipal que Vichy Val d'Allier travaille actuellement sur un projet « opération cocon » qui vise à aider les collectivités à améliorer l'isolation et le chauffage dans les bâtiments communaux. Vichy Val d'Allier propose aux communes d'établir un diagnostic (gratuit pour la commune).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter VVA pour établir un diagnostic dans les bâtiments communaux.

### **Transfert de compétences :**

Monsieur le Maire et Monsieur BOUDONNAT adjoint aux travaux, proposent au conseil municipal de transférer à Vichy Val d'Allier la compétence en matière de police d'assainissement. La Communauté d'Agglomération a déjà toutes les compétences en matière de gestion de l'assainissement individuel et collectif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, accepte le transfert de la police assainissement à Vichy Val d'Allier et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Redevance GRDF :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération doit être établit afin de solliciter auprès de GRDF la redevance annuelle concernant les conduites de gaz situées sur la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents accepte d'établir la délibération proposée par GRDF.

### **Loyers :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir une délibération qui fixera les montants des loyers dans locaux suivants :

- Bar du Vieux Château : 490 € mensuels
- Boulangerie : 350 € mensuels

Le conseil municipal après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, valide ces propositions de loyers et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Questions diverses :**

Monsieur DUBOIS présente au conseil municipal l'affiche de la soirée irlandaise proposée par l'office de tourisme le 11 mars 2016.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les dates suivantes :

- 26 février 2016 à 20h : vote du compte de gestion (trésorerie) et du compte administratif (mairie) 2015
- 29 mars 2016 à 20h : présentation et vote du budget primitif 2016

**Clôture de la séance : 22h45**

**Transcrit par Isabelle GAY**